

La Défense, le 24 janvier 2020,

**NOTE DE SERVICE N° 2/2020**

**Objet : Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER)**

Le **Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels** est réalisé en application de l'article L 4121 du code du travail.

C'est une démarche qui consiste à identifier, à classer les risques auxquels peuvent être exposés les salariés du GSA+ et à mettre en place les mesures de prévention associées.

Ce document est mis à jour en fonction des obligations légales et des modifications apportées au sein du groupement et il est soumis pour consultation aux membres du CSE.

Cette consultation a eu lieu lors de la réunion du 20 janvier 2020.

Pour votre information, le DUER est mis à la disposition des membres du personnel au tableau d'affichage de la Direction et consultable sur le site internet dans la rubrique information GSA+ /administration du personnel.



Gaëlle BONTET  
Directeur

Diffusion générale